

Animateur.trice professionnel.le

LE MÉTIER

L'animateur.trice professionnel.le :

- conçoit et anime des séances d'animation ;
- utilise des techniques culturelles, éducatives et sociales au service des valeurs de l'éducation populaire ;
- organise des séjours, des sorties, des événements, des projets d'animation, qui s'inscrivent dans le projet de la structure ;
- peut diriger un Accueil Collectif de Mineurs.

Exemples d'emplois occupés par d'anciens stagiaires :

- animatrice directeur d'accueil collectif de mineurs ;
- animateur public personnes âgées ;
- animateur en temps périscolaire ;
- animatrice accompagnatrice de projets avec des adolescents ;
- animateur secteur famille.

Ma vie, mon métier :

« Je suis animateur jeunesse dans une MJC. Je conçois des projets d'animation, c'est-à-dire que j'accompagne les jeunes dans la création de projets : mon rôle est de les encadrer, mais surtout de les responsabiliser.

Je pars de leurs envies et on voit comment on peut en faire un projet. J'anime également des activités, musicales (je fais de la guitare), sportives (par exemple du handball) ou des jeux (de plateaux, de stratégies...) »

LA FORMATION

UC1

ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE :

- connaissances des différents publics
- communication avec les publics
- fonctionnement d'une structure

UC2

METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE :

- conception d'un projet d'animation
- méthodologie de projet
- démarches participatives

UC4

MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION :

- outils et techniques d'animation (technique « jeux »)
- démarches pédagogiques issues de l'Éducation populaire
- séances d'animation

UC3

DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) :

- organisation, gestion et évaluation des activités
- encadrement d'une équipe
 - accueil des publics
 - projet pédagogique

DES MISSIONS

Durée totale :

En centre de formation :
106 jours, soit 742 heures, dont :

- 5 jours de positionnement ;
- 5 jours de module additionnel accueil et intégration de personnes en situation de handicap.

En stage pratique :
94 jours, soit 658 heures

Soit un total de
1 400 heures.

ENTRER EN FORMATION

Pour s'informer sur la formation :

- Sur rdv individuel tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.

Conditions d'accès à la formation :

Etre titulaire du PSC1 ou équivalent.

- Justifier de 200 heures d'animation de groupe (à titre professionnel ou bénévole)

• **Ou** être titulaire d'un des diplômes suivants :

- BAPAAAT ;
- CQP animateur périscolaire ;
- BAFA ;
- BAFD ;
- Bac pro Service de Proximité et Vie Locale ;
- Bac pro Agricole ;
- Brevet Professionnel du Ministère de l'Agriculture ;
- BPJEPS.

Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.

Dates de sélection :

SÉLECTIONS #1 :

2023
27
FÉVRIER

Date limite de dépôt de dossier d'inscription

2023
10
MARS

Étude de cas et entretien

SÉLECTIONS #2 :

2023
21
AVRIL

Date limite de dépôt de dossier d'inscription

2023
5
MAI

Étude de cas et entretien

SÉLECTIONS #3 :

2023
26
MAI

Date limite de dépôt de dossier d'inscription

2023
9
JUIN

Étude de cas et entretien

Formation en modulaire :

Chaque UC peut être suivie et validée séparément.

La formation sur 2 ans est répartie comme suit :

- UC 2 et 4 la première année,
- UC 1 et 3 la deuxième année.

